

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 101

présenté par
M. Ciotti-----
ARTICLE 17 A

Rédiger ainsi le début de cet article :

« Sous réserve des dispositions de la présente loi, dans... (*le reste sans changement*) ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.